



Extrait du Registre des  
**ARRÊTÉS DU MAIRE**

---

**OBJET :**

N° 9184 - AVA

**RÉGLEMENTATION ET  
GESTION DU DOMAINE**

Circulation et Stationnement  
Forum de la parentalité  
Champ de Mars  
Samedi 03 juillet 2021

Nous, Maire de la Ville de REMIREMONT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2122-21, L2211-1, L2212-1, L2212-2, L2212-5, L2213-1, L2213-2, L2213-4 ;

VU le décret n° 2001-251 du 22 mars 2001, relatif à la partie réglementaire du Code de la Route ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Pénal ;

CONSIDERANT qu'un forum de la parentalité est organisé le samedi 03 juillet 2021 sur le parking du Champ de Mars ;

CONSIDERANT qu'à cette occasion des mesures s'imposent pour faciliter la circulation, éviter les encombrements et les accidents, en raison de l'affluence à prévoir lors cette installation ;

**ARRÊTONS**

Article 1er. - La circulation et le stationnement de tous véhicules sont interdits sur le Champ de Mars sur une bande de 25 mètres de largeur sur le parking autour du palais des Congrès, le samedi 3 juillet 2021 de 7 heures à 19 heures.

Article 2. - Les véhicules en stationnement irrégulier et susceptibles de gêner le déroulement de cette manifestation pourront être mis en fourrière, exclusivement sur intervention des Services de Police.

Article 3. - Pendant la durée de ces interdictions, les véhicules devront emprunter les voies adjacentes et leurs conducteurs se conformer à la signalisation mise en place.

Article 4. - La signalisation nécessaire sera mise en place par les Services Techniques

Municipaux, en liaison avec les Services de Police.

Article 5. - Le Commissariat de Police et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation,

A REMIREMONT  
Le vendredi 18 juin 2021

Le Maire,  
Jean-Benoît TISSERAND

Diffusion:

- Police Nationale
- Police Municipale
- Centre de secours
- Palais des Congrès
- Centre Hospitalier
- Presse
- Affichage
- Pôle TCV
- Responsable des Ateliers
- Dossier Mairie